

PRÉAVIS N° 212

AU CONSEIL COMMUNAL

Renforcement du soutien de la Ville aux clubs sportifs

Augmentation de CHF 100'000.-, pour les années 2015 et suivantes, de la subvention destinée aux jeunes de 5 à 20 ans, membres d'un club sportif.

Déléguée municipale : Mme Stéphanie Schmutz

Nyon, le 8 avril 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Plus de cinquante clubs assurent une offre sportive large et diversifiée à Nyon. Environ 7'000 personnes, dont plus de 3'000 jeunes, pratiquent leur sport en club, nombre auquel s'ajoutent tous les Nyonnais qui s'adonnent librement à leurs sports favoris (fitness, marche, vélo, etc.). La ville de Nyon peut donc se réjouir d'avoir une vie sportive riche, tant en termes de nombre de pratiquants, d'offre, qu'en termes de résultats.

Pour soutenir les principaux acteurs de ce domaine crucial pour le lien social, l'éducation des jeunes et la santé générale de la population notamment, la Ville de Nyon attribue depuis de nombreuses années une subvention de CHF 500'000.- aux sociétés locales de la manière suivante :

- CHF 300'000.- en faveur des jeunes âgés de 5 à 20 ans ;
- depuis 2012, CHF 200'000.- pour les clubs phares de la Ville de Nyon qui évoluent en ligue supérieure (nationale A ou B ou équivalent).

Malgré ce soutien, très apprécié des clubs sportifs, plusieurs d'entre eux rencontrent des difficultés notamment aux niveaux du manque d'infrastructures sportives à disposition, des coûts de location des salles, des frais de formation et des dépenses liées aux défraiements des moniteurs qualifiés.

Ce constat est encore renforcé par l'augmentation récente du nombre de jeunes adhérents, qui est passé de 2'623 en 2010 à 3'143 en 2014. Cette augmentation de quasiment 20% n'ayant pas été suivie d'une correction des subventions, le montant accordé par jeune sportif a, de fait, connu une baisse significative.

Au vu de ce qui précède la Municipalité, après consultation de l'Association des Sociétés Sportives Nyonnaises (ASSN), demande à votre Conseil d'adapter la subvention annuelle pour le sport nyonnais en faveur des jeunes âgés de 5 à 20 ans, par une hausse de CHF 100'000.-, correspondant à une augmentation de 20% du montant total des subventions pour le sport nyonnais.

2. Description du projet

2.1. Rôle des clubs sportifs

L'importance des chiffres précités souligne le rôle incontournable des sociétés locales comme prestataires d'activités sportives. Cependant, leurs activités ne se cantonnent pas au seul domaine sportif. En effet, ces sociétés remplissent d'importantes tâches d'intérêt général et d'intégration : elles rassemblent les jeunes et les personnes âgées, les femmes et les hommes, favorisent l'ancrage régional, entretiennent le tissu social et remplissent des fonctions importantes en termes de santé publique. À noter de plus que ces prestations reposent dans une large mesure sur le bénévolat de quelques 1'000 personnes à Nyon, selon un sondage effectué en août 2013 par le Service des sports, manifestations et maintenance.

Les clubs sont majoritairement axés sur les sports de loisirs et populaires, offrant ainsi la possibilité de pratiquer ceux-ci à un prix avantageux pour toutes les catégories d'âges. En effet, malgré leurs difficultés financières, les clubs ne souhaitent pas augmenter leurs cotisations afin de garantir l'accès à leurs prestations à un maximum de personnes.

Par ailleurs, une majorité des sociétés locales met fortement l'accent sur le travail avec les jeunes. Outre l'ensemble des activités liées à la pratique sportive et des valeurs transmises telles que le fair-play et la tolérance, le rôle des clubs sportifs comprend donc également des tâches importantes dans le domaine de la socialisation et de l'apprentissage du vivre ensemble pour les jeunes.

2.2. Formation de plus en plus coûteuse

Un point essentiel dans la pyramide du sport en Suisse est la formation à tous les niveaux. Cependant, les frais liés à la formation coûtent toujours plus chers (frais de déplacements, défraiements pour les moniteurs qualifiés, etc.). En effet, les présidents de clubs sportifs évoquent souvent l'augmentation des frais liés à l'encadrement, car le bénévolat n'est plus aussi répandu que par le passé. Les entreprises sont réticentes à libérer les moniteurs, les parents sont moins disponibles et l'engagement des jeunes dans cet aspect de leur sport est limité. Les montants nécessaires pour indemniser ceux qui se dévouent sont donc en constante augmentation dans les budgets des sociétés sportives.

2.3. Augmentation du nombre d'adhérents

La croissance démographique de Nyon implique également – et c'est un constat très positif – que le nombre de jeunes âgés de 5 à 20 ans pratiquant une activité sportive au sein d'un club est en forte augmentation, de 20 % ces dernières années. Le montant de la subvention étant fixe, la somme allouée par enfant a, de fait, diminué graduellement, passant de CHF 120,10 en 2010 à CHF 101,90 en 2014.

3. Incidences financières

Le renforcement du soutien aux sociétés demandé par le présent préavis se détaille de la manière suivante :

- octroi d'un montant unique de CHF 100'000.- pour l'année 2015, en augmentation de la subvention destinée aux jeunes de 5 à 20 ans, membres d'un club sportif, pris sur le compte N° 170.3653.00 - *Indemnités aux sociétés sportives* ;
- augmentation, pour les années 2016 et suivantes, du compte N° 170.3653.00 - *Indemnités aux sociétés sportives*, à hauteur de CHF 100'000.-.

4. Aspects du développement durable

4.1. Dimension économique

Sans soutien public, le maintien de l'offre sportive à Nyon serait compromis. La dépense supplémentaire demandée par le présent préavis, bien qu'importante, est justifiée par la volonté politique de promouvoir et de renforcer l'accès au sport pour tous, notamment en regard de la croissance de la population nyonnaise et plus particulièrement de ses membres les plus jeunes.

4.2. Dimension sociale

La dimension sociale de cette demande est importante : la population touchée est très large et comprend environ 7'000 personnes dont plus de 3'000 jeunes.

Le sport est un formidable outil d'épanouissement personnel et d'apprentissage de valeurs essentielles au vivre ensemble. Il a un rôle éducatif inestimable dans l'apprentissage des règles, la connaissance de soi, la maîtrise de soi, la coordination, la reconnaissance de ses erreurs, le respect de l'adversaire, de l'arbitre, etc.

Enfin, la promotion du sport par une collectivité publique est déterminante pour favoriser la santé publique et le bien-être de la population.

5. Conclusion

Cette demande de renforcement du soutien apporté aux clubs sportifs, et plus particulièrement pour les jeunes, démontre l'importance que la Ville de Nyon donne à l'offre sportive à disposition de sa population, et ceci dans la durée. Il s'agit là de poursuivre une politique active, qui a déjà porté ses fruits. La pratique du sport est en constante augmentation dans la population et la majorité des clubs sont, et resteront, gérés par des bénévoles qui donnent de leur temps pour faire vivre leur société favorite.

Toutefois, les coûts de fonctionnement des clubs sont de plus en plus élevés, que ce soit en raison des frais de location, de formation ou des défraiements de moniteurs qualifiés, indispensables aux bons résultats et à l'encadrement de ces sportifs. Ceux-ci sont encore augmentés par la forte croissance du nombre de jeunes de ces dernières années.

Une subvention complémentaire de la Ville de Nyon permettra donc soutenir et d'encourager les différents clubs, tout en mettant en valeur l'énorme travail bénévole qui est effectué pour leur fonctionnement. Ces mêmes bénévoles recevront ainsi un signal fort du soutien de la Ville de Nyon et ne seront que davantage motivés pour faire vivre leur société.

Enfin, cette subvention supplémentaire permettra de renforcer, auprès de l'ensemble des sociétés et sportifs locaux, l'image dynamique et sportive de la Ville de Nyon, que ce soit dans le sport populaire ou de haut niveau.

NYON · PRÉAVIS N° 212 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 212 concernant le renforcement du soutien de la Ville aux clubs sportifs,

ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

- décide :**
1. d'augmenter de CHF 100'000.-, pour les années 2015 et suivantes, le montant de la subvention à destination des jeunes de 5 à 20 ans, membres d'un club sportif ;
 2. que ce montant sera porté en augmentation du compte N° 170.3653.00 – *Indemnités aux sociétés sportives*, pour les années 2015 et suivantes.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 8 avril 2015 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

1^{ère} séance de la commission

Municipale déléguée	Mme Stéphanie Schmutz
Date	Jeudi 21 mai 2015, à 20h00
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférence 1